

Mission : élaboration du Plan de Paysage des Côtes de Meuse

Compte-rendu N°6 du comité technique Boisements n°1 du 09 Mars 2015

Intervenants et partenaires du plan de paysage

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés.	Diff.
Maîtrise d'ouvrage	Codecom Côtes de Meuse-Woëvre 24 rue Raymond Poincaré 55 210 Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Sylvain DENOYELLE, Président	Std : 03.29.90.00.60 Fax : 03.29.90.00.61 jeanpaulgrunblatt@orange.fr	X	X
		Jean-Paul GRUNBLATT, Vice-Président en charge du plan de paysage	Tél. C.J. : 03.29.90.00.63 developpementlocal@cc-cotesdemeuse-woevre.fr	X	X
		Coralie JOURDIER, Agent de développement		X	X
Maîtrise d'ouvrage associée	Codecom Canton de Fresnes-en-Woëvre 5 Rue du Château 55160 Fresnes-en-Woëvre	Laurent JOYEUX, Président de la Codecom de Fresnes	Std : 03.29.87.31.29 president@codecomfresnes.com	X	X
		Michel DEMOYEN, Vice-Président au développement local	leprincefa@wanadoo.fr	X	X
		Danielle LEPRINCE, Responsable de commission développement (Présidente de l'Ecomusée d'Hannoville)	Tél. ANG : 03.29.87.32.85 algruzelle@codecomfresnes.com	X	X
Prestataires	Amplitude Paysage (mandataire) 26 rue Bel Air 54130 SAINT-MAX	Sébastien HARDY, Directeur d'études	Tél. : 03.83.33.91.84 Mobil. SH : 06.10.21.56.92 sebastien.hardy@amplitude-paysage.com	X	X
		Jennifer CASINI, Chargée d'études	jennifer.casini@amplitude-paysage.com		X
	Agro écologue Consulting Karim Riman 78 Mas de La Cigalière ZA de la Cigalière 84250 Le THOR - FRANCE	Karim RIMAN, Consultant en agro-écologie	Tél. : 04.90.21.40.44 Fax : 04.90.21.40.41 Mobil. KR : 06.07.96.30.07 karim.riman@free.fr		X
RCT – Initiatives Durables 1 rue Lénine (7 Allée de la Seine) 94200 Ivry-sur-Seine	Delphine COLLET, Consultante Animation	Tél. DC : 01.45.15.89.24 Fax : 01.45.15.89.29 Mobil. DC : 06.71.41.97.83 d.collet@rct-territoires.com		X	
Partenaires	Conseil Général 55 Hôtel du département, Place Pierre-François Gossin, 55 012 BAR LE DUC	Aline MENONVILLE, Direction de l'Agriculture	Tél. AM : 03 29 45 78 33 menonville.a@cg55.fr	X	X
		Daniel BEDDELEM, Direction de l'Environnement	Tél. DB : 06.28.75.35.46 beddelem.d@cg55.fr	X	X
		Guillaume GIRO, Chef du Service Environnement-Energie	Tél. GG : 03.29.45.78.75 giro.g@cg55.fr		X
		Bénédicte SYLVESTRE, Chef du Service de l'Aménagement Foncier et de la Forêt	Tél. BS : 03.29.45.78.77 sylvestre.b@cg55.fr		X
	Conseil Régional de Lorraine Hôtel de Région, Place Gabriel Hocquard 57 036 METZ cedex 1	Clémentine ASSMANN, Chargée de mission pôle écologie	Std : 03.87.33.60.00 Fax : 03.87.32.89.33 Tél. CA : 03.87.61.68.96 Clementine.assmann@lorraine.eu		X
	Chambre d'Agriculture de la Meuse Les Roises, Savonnières devant Bar, CS 10229, 55005 BAR LE DUC Cedex	Xavier COLSON, Directeur Général	Tél. XC : 03 29 76 81 10 xavier.colson@meuse.chambaqri.fr		X
Thierry JUSZCZAK, Responsable du département productions végétales		Tél. TJ : 03.29.76.81.27 thierry.juszczak@meuse.chambaqri.fr		X	
PNRL Logis abbatial - rue du Quai - BP 35 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex	Anne PHILIPCZYK, Chargée de mission Paysage et Aménagement	Tél. AP : 03 83 84 25 18 Fax : 03 83 81.33.60 anne.philipczyk@pnr-lorraine.com	X	X	
	Anne VIVIER, Chargée du développement de filières agricoles, économiques	Tél. AV : 03 83 84 25 17 anne.vivier@pnr-lorraine.com		X	
DREAL Lorraine Antenne 15 rue Claude Chappe 57 070 METZ Technopole	Danièle PESENTI, Inspecteur des sites, Animatrice de la politique régionale du paysage	Tél. DP : 03 87 56 42 88 daniele.pesenti@developpement-durable.gouv.fr		X	

Statuts	Organismes / adresses	Représentants	Coordonnées	Prés.	Diff.
Invités / Participants	ONF VERDUN Avenue de Metz 55100 VERDUN	Olivier LATAYE, ONF secteur Verdun	Tel. 03.29.84.82.31 Olivier.lataye@onf.fr		X
	ONF BAR LE DUC 60 bvd Poincaré - BP 20018 55001 BAR LE DUC CEDEX	Jean-Marc BREZARD, ONF secteur Bar-le-Duc	Tel. 03.29.45.72.01 Jean-marc.brezard@onf.fr		X
	Association des communes forestières Mairie de Pierrefitte 55260 PIERREFITTE SUR AIRE				X
	CRPF Lorraine Alsace 41 av. Général de Gaulle 57050 LE BAN SAINT MARTIN	Jacques LAPLANCHE Philippe LADEN	Tel. 06 71 57 65 43 jacques.laplanche@crpf.fr philippe.laden@crpf.fr		X X
	GEDEFOR 55 1 rue de l'école 55300 ROUVROIS SUR MEUSE		Tel. 03 29 90 10 22 gedefor-55@wanadoo.fr		X
	Mairie de Montsec 8, rue de l'Église 55300 Montsec	Daniel LOMBARD, Maire de Montsec	Tel. 06.34.36.64.82 mairie.montsec@wanadoo.fr	X	X
	Mairie d'Apremont-la-Forêt Place Holyoke 55300 Apremont-la-Forêt	Jean-Claude BERNARD, Adjoint au maire d'Apremont-la-Forêt	Tel. 06.09.54.25.87 mairie-apremont-la-foret@wanadoo.fr	X	X
	Mairie de Buxières-sous-les-Côtes 5, Grande rue 55300 Buxières-sous-les-Côtes	Odile BEIRENS Maire de Buxières-sous-les-Côtes Jean-Patrick POLIN, Adjoint au maire de Buxières-sous-les-Côtes	Tel. 06.82.83.30.51 Odile.beirens@pnr-lorraine.com Tel. 06.76.33.91.79 mairie.buxieres55@orange.fr	X X	X X

Ordres du jour et réflexions menées par le groupe de travail :

- 1 - Le Plan de Paysage (démarche, objectifs, périmètre et calendrier)
- 2 - Les boisements : définitions
- 3 - Les boisements du territoire : rappel des atouts et potentiels
- 4 - Les boisements du territoire : rappel des risques et faiblesses
- 5 – Thématiques de réflexions
- 6 – Synthèse des réflexions et pistes
- 7 – Livrables et prochaine réunion

RAPPEL IMPORTANT : le travail des prestataires (bureaux d'études) consiste à établir un diagnostic partagé du territoire sur un ensemble de thématiques (paysage, urbanisme, environnement, patrimoine architectural, historique et écologique, agriculture et filières agricoles, tourisme, mobilité/déplacements...) d'en déterminer les enjeux et d'élaborer un programme d'actions en concertation avec les acteurs du territoire pour la valorisation et le développement du territoire. Il s'agit de définir un cahier des charges (ou plan guide) qui permettra aux différents acteurs de mettre en œuvre les actions nécessaires à la préservation, la valorisation et le développement du territoire.

1. Le Plan de Paysage (démarche, objectifs, périmètre et calendrier) – Cf. présentation en annexe

- Une démarche spécifique :
 - Une approche transversale et globale sur un territoire et un paysage spécifique, cohérent et identitaire
 - Un outil pour dynamiser le territoire et élaborer un projet de territoire
 - Assurer la fédération de nombreux acteurs autour d'un projet de développement commun
 - Élaborer un programme d'actions réaliste, issus des réflexions
- Les objectifs globaux du Plan de Paysage
 - Préservation et valorisation des paysages patrimoniaux naturels et bâtis
 - Pérennisation et développement des filières agricoles (arboricole, viticole et élevage) dans le respect des paysages emblématiques des Côtes de Meuse
 - Développement de la filière touristique et écotouristique
 - Attractivité du cadre de vie et développement d'un urbanisme identitaire, respectueux et responsable
- Evolution du périmètre du Plan de Paysage
 - Extension du périmètre, élargi à la commune de Watronville
- Déroulement et calendrier du plan de paysage :
 - Élaboration des enjeux avec les différents partenaires et acteurs (Décembre 2014 - Mars 2015)
 - Élaboration du programme d'actions (Mai 2015 / Juin 2015)
 - Finalisation du Plan de Paysage et du projet de territoire (été 2015)
 - Mise en œuvre du Plan de Paysage et du programme d'actions par les différents acteurs du territoire

2. Les boisements du territoire : définition

- Généralités
 - Une composante paysagère prépondérante pour le territoire et le paysage du «Territoire du Front de Côte».
 - Une importante présence et un impact visuel, notamment sur les sommets des côtes et sur les coteaux
 - Une majorité de forêts de feuillus
 - Quelques forêts de résineux résiduelles
 - Des forêts publiques et privées
- Les différentes typologies de boisements
 - Forêts thermophiles
 - Forêts humides
 - Petits bois et des grands bosquets
 - Haies (champêtres et ripisylves)
 - Arbres isolés / regroupés en petit nombre / en alignement
 - Arbres fruitiers (vergers)

NB : la question des vergers a déjà été largement abordée lors des comités techniques sur l'agriculture

- Les boisements dans le système paysager local
 - Forêts thermophiles en haut de côte
 - Forêts humides, bosquets, haies et arbres en pied de côte et surtout dans la plaine

3. Les boisements : rappel des atouts et potentiels

- Une composante majeure, caractéristique et emblématique pour le territoire et le paysage
- Une visibilité importante
- Une lisibilité et une compréhension facile
- Une valeur patrimoniale importante au niveau territorial et régional.
- Un support économique
- Un bon état phytosanitaire général
- Une composante, support de différents biotopes spécifiques (forêts alluviales, forêts thermophiles, haies, ripisylves,...)

4. Les boisements du territoire : rappel des risques et faiblesses

- Une composante majeure, caractéristique et emblématique pour le territoire et le paysage du territoire
- Des ruptures de la continuité forestière
- Des forêts humides fragiles devant l'agriculture intensive
- Des forêts de coteaux en croissance vers la plaine
- Un phénomène d'enfrichement des différents éléments boisés nettement visible
- Une évolution des haies paradoxale (en fonction des lieux et de la période considérée : régression depuis le Moyen-Âge et tendance récente sur la majorité du territoire au développement des haies et à leur enfrichement).
- Une visibilité importante (risque en cas d'intervention brutale type coupe rase sur les boisements)
- Une fragilité possible face aux maladies et aux ravageurs
- Un manque de cohérence globale dans la gestion forestière
- Une politique et une stratégie globale des paysages boisés inexistante
- Un manque de visibilité sur les forêts privées (gestion, devenir,...)
- Un support de biotopes parfois sous-estimé (ou insuffisamment pris en compte et valorisé)

NB : Cf. Présentation jointe en annexe du présent compte-rendu.

..

5. Thématiques de réflexions

⇒ Etat des lieux : occupation du sol et boisements privés

- Il y a grand nombre de surfaces boisées privées (environ 1/3 du périmètre strict du territoire). La majeure partie des boisements situés sur la Côte sont des parcelles privées.
- Il existe un double dynamique sur le territoire : un problème général d'enrichissement / non entretien de parcelles boisées non valorisées (boisements privés), mais aussi localement des coupes rases constatées.
- Les causes du non entretien de parcelles boisées peuvent être multiples :
 - désintéressement
 - manque de connaissance / pratique / technique
 - absence du territoire,
 - cas particuliers d'héritages et d'indivision.
- La cause d'une coupe rase est souvent un besoin financier momentané.
- Il y a une absence de contact et de connaissance des propriétaires des parcelles non valorisées
- Il y a des difficultés d'acquisition du fait de petites parcelles et des frais de notaires engendrés (parfois plus élevés que le prix de la parcelle).
- Problème de la multiplicité des petites parcelles et des propriétaires privés. Il s'agirait dans un premier temps d'identifier les parcelles et les propriétaires concernés.

⇒ Visibilité et cohérence globale dans la gestion des boisements

- Il n'y a pas de gestion et de vision globale des boisements sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est d'avoir une vision d'ensemble.
- L'enjeu est d'établir une cohérence globale dans la gestion des espaces boisés, en fonction de leur positionnement sur les côtes.

⇒ Sensibilisation, conseils et accompagnement des propriétaires privés

- Un des enjeux est de sensibiliser, d'accompagner et de conseiller les différents propriétaires privés pour les amener vers une gestion durable de leurs peuplements.
- Le CRPF est là pour accompagner et conseiller les propriétaires privés dans la gestion de leur boisement et sur les techniques de coupe. Il oriente vers une gestion durable et responsable de boisements, notamment dans la valorisation des peuplements par la pratique de coupes d'amélioration.
Cependant, en dessous de 25 ha, il n'y a pas d'obligation d'affiliation au CRPF et de gestion (pas de Plan Simple de Gestion obligatoire). Les propriétaires de parcelles plus petites peuvent toutefois demander un accompagnement auprès du CRPF (sur la base du volontariat). Ils peuvent donc gérer leur parcelle boisée comme ils le souhaitent. Le problème est que cela aboutit parfois à des parcelles mal ou non entretenues (parcelles non valorisées / en friches), ou à des coupes drastiques.
- Il s'agit d'amener les différents propriétaires privés à une gestion durable des peuplements.
 - 1 - Sensibiliser et conseiller les propriétaires privés afin de les « transformer en sylviculteurs », de les accompagner, de les conseiller, de les aider dans la gestion de leur peuplement.
 - 2 – Réduire le grand nombre de propriétaires issus du morcellement et de la présence de nombreuses petites parcelles (micro-parcellaire)

- Le CG 55 peut apporter une aide et conseiller les propriétaires privés, pour des parcelles supérieures à 4 ha, afin de mettre en place un PSG (Plan Simple de Gestion). Etant donné la petite taille des parcelles, la marche à suivre est la suivante :
 - 1 - Regroupement parcellaire
 - 2 - Mise en place d'une formation
 - 3 - Mise en place d'une gestion (durable)

NB : Une politique de sensibilisation ne garantit pas pour autant une bonne gestion de l'ensemble des parcelles, notamment au regard de enjeux paysagers et du système paysager.

⇒ **Maîtrise du foncier / acquisition de terrains**

- L'enjeu peut être d'aider les communes à reprendre les parcelles privées non valorisées.
- Il faut identifier les parcelles en friche ou, plus généralement, non valorisées. Il s'agit donc d'identifier les propriétaires des parcelles concernées.
- Le regroupement parcellaire est envisageable, mais il s'agit d'identifier les différents propriétaires et habitants du territoire, leur souhaits, et ainsi connaître :
 - les propriétaires de parcelles non valorisées
 - les usagers / habitants intéressés ou en recherche de vergers familiaux
 - les propriétaires prêts à vendre, échanger ou louer leur(s) parcelle(s)
 - les parcelles dont les propriétaires sont absents du territoire.
- Programme de regroupement parcellaire lancé par le CG 55 sur un secteur de la commune d'Ancerville. L'idée est de favoriser l'acquisition et le regroupement parcellaire par :
 - l'identification des différents propriétaires
 - l'information / la sensibilisation des différents propriétaires (convocation des propriétaires et réunion plénière en Mairie)
 - la mise en relation des différents propriétaires intéressés
 - un travail de cartographie et de suivi cartographique en relation avec le cadastre
 - par la mise en place d'un système d'acquisition- échanges multilatéraux entre les propriétaires privés (échange en session amiable).

Ce programme d'acquisition-échange peut entraîner une dynamique locale et inciter d'autres propriétaires à vendre, acquérir ou échanger des parcelles.

Les actes d'acquisition-échange passent par le budget communal : la commune ne dépense rien, mais se substitue au notaire car les transactions passent par les comptes de la commune. Ce programme prend simplement du temps à la commune pour effectuer les transactions. La commune doit donc être volontaire et s'investir pour un bon fonctionnement du programme d'acquisition-échange.

- Un atout / outil essentiel est le cadastre numérisé, qui permet de localiser les parcelles concernées et d'effectuer un suivi de l'évolution des acquisitions-échanges et du regroupement parcellaire. Il s'agit donc de mettre en place un travail en relation avec le cadastre

⇒ **Le cas particulier des haies**

- Les haies structurent le paysage, cadrent les vues, mais peuvent également constituer des obstacles visuels parfois problématiques (fermeture du paysage).
- Les haies constituent une valeur ajoutée au territoire :
 - Caractère esthétique des haies
 - Favorise / Apporte une biodiversité
 - maintien des berges et talus, élément anti-érosion
 - Ombrage des cours d'eau
 - Favorise la nidification
 - Capte les vols de pucerons et protège les cultures (vergers)

- Il y a 2 types de haies sur le territoire :
 - les haies spontanées
 - les haies plantées
- Il y a un problème d'entretien des haies sur le territoire.
- L'enjeu est donc d'avoir, de conserver, voire de développer les haies sur le territoire, mais d'avoir des haies entretenues. La problématique réside notamment dans l'accessibilité des haies pour leur entretien.
- Des haies ont été replantées sur le territoire (ripisylves).
Il a été signalé un problème : un agriculteur a coupé totalement une haie qui avait été plantée. Cela démontre soit un manque d'information et une ignorance, soit un manque de considération.
- Il a été précisé que les agriculteurs (grandes cultures, céréaliers) ne souhaitent pas avoir de haies de hauts jets à proximité de leurs parcelles cultivées du fait de l'ombrage provoqué.
- Les plantations doivent se faire sur la base du volontariat pour qu'elles soient bien mises en œuvre, respectées et pérennes. Les haies (typologie, largeur,...) doivent être adaptées aux différentes situations rencontrées.
- L'entretien pourrait être réalisé, selon les cas, par des agriculteurs ou par des entreprises de travaux agricoles. Cela suppose d'étudier les coûts d'entretien engendrés.

⇒ **Valorisation des peuplements, économie et BE (Bois Energie) :**

- Un des enjeux est de valoriser le produit au niveau économique. Le territoire fait partie du PAT du Pays cœur de Lorraine. Le « Territoire du Front de Côte » n'est pourtant pas un secteur privilégié dans l'exploitation, comparativement à d'autres, probablement notamment pour une question de difficulté dans l'accessibilité des peuplements des côtes.
- L'exploitation et la coupe drastique (rase) est parfois une résultante d'une opportunité et d'un besoin financier momentané. Le besoin financier peut potentiellement être une opportunité de rachat de parcelle (avant la coupe rase) dans l'optique d'un regroupement parcellaire progressif. Mais la difficulté réside dans l'identification des propriétaires qui ont un besoin financier avant l'intervention de coupe.

NB : il a été précisé que des exploitants ont parfois embauché des personnes afin de prospecter chez les propriétaires privés. Cela conduit parfois à des coupes drastiques à but uniquement lucratif, sans réflexion sur une gestion durable et sans prise en compte de l'impact paysager et écologique.

- Une technique de sylviculture peu coûteuse est le travail sur les accrues spontanés et sur les extensions spontanées de boisements
- Les haies du territoire ne sont pas valorisées économiquement sur le territoire.
- La haie constitue une structure d'agroforesterie qui offre la possibilité de plantation d'essences de qualité (Cormier,...)
- Il est à noter qu'il faut 400 ml de haie pour chauffer un foyer pendant 1 an. De plus, pour la production de bois énergie, les sections des coupes doivent avoir un calibre minimum ($\varnothing > 5-10$ cm). Les haies arbustives ne sont pas valorisables en BE. Il faut également une plateforme de séchage à proximité pour minimiser les coûts de transport.
Le territoire ne dispose pas actuellement d'un réseau suffisamment dense et accessible pour constituer une réserve de bois énergie importante et rentable. Cette piste pourrait néanmoins être étudiée.
- Plusieurs techniques d'exploitation des haies existent :
 - la coupe rase de la haie : pose un problème d'interruption de la continuité écologique)
 - la coupe partielle : coupe sur la moitié de la largeur de la haie afin de conserver le milieu, la biodiversité et la continuité écologique)
 - la coupe sélective : exploitation au pied par pied, nécessite

- L'entretien des haies :
 - tous les 2 ans : pas de valorisation possible en BE (sections trop petites)
 - tous les 4-5 ans : valorisation possible avec de plus grosses sections et une possibilité de régénération

⇒ **Règlementation et protection**

- Les documents d'urbanisme (PLU) peuvent participer à limiter les coupes rases sur les boisements des côtes, notamment par un classement en EBC (Espaces Boisés Classés).

NB : dans un EBC, les coupes sont possibles, mais doivent faire l'objet d'une autorisation préalable.

⇒ **Milieux boisés et biodiversité**

- Certains secteurs ou certaines parcelles sur les Côtes sont parfois difficile d'accès et d'entretien (notamment du fait d'un relief trop abrupt à certains endroits). Il pourrait être envisagé sur ces boisements une « non gestion », afin de conserver et de favoriser une biodiversité. Il s'agit donc d'identifier les zones les moins propices à l'exploitation, et donc les secteurs à valoriser sur l'aspect écologique.
Il s'agit aussi de se poser la question des milieux ouverts (pelouses, prairies) qui apportent une autre richesse écologique au territoire.
- Les orientations de gestion doivent se faire au regard des enjeux économique et écologiques. Il s'agit de trouver un équilibre et de conserver / favoriser une mosaïque de milieux.

⇒ **Remarques diverses et autres points abordés**

- La forêt est parfois (et de plus en plus) le lieu de dépôts sauvages (ordures, pneus...) et fait office localement de déchetterie.
- La question du changement climatique a été soulevée : une inquiétude s'est fait sentir sur les modifications probables des peuplements par rapport aux évolutions climatiques. De tels changements s'inscrivent dans du long terme. La meilleure « parade » consiste à privilégier une diversité d'essences dans les peuplements.

6. Synthèse des réflexions et pistes

⇒ **Informers, sensibiliser et former les propriétaires privés pour les conduire à avoir une gestion durable de leurs peuplements**

⇒ **Favoriser le regroupement parcellaire et réintégrer le parcellaire dans une dynamique d'acquisition et d'échange des parcelles (par les communes ou entre propriétaires), afin de les valoriser**

Concernant la problématique du foncier et du parcellaire, des pistes d'actions existent au travers de travaux menés sur d'autres territoires :

➤ **Travail de regroupement parcellaire et de dynamique d'acquisition-échange (mis en place par le CG 55 sur un secteur de la commune d'Ancerville) :**

Un travail a été réalisé par le CG 55 afin de favoriser l'échange / la vente et l'acquisition de parcelles forestières entre différents propriétaires ; le but étant le regroupement parcellaire, la revalorisation et l'exploitation de ces parcelles.

- le regroupement financier parcellaire, pour lequel les frais notariés sont subventionnés à 80%

- la procédure d'acquisition-échange, pour laquelle le CG officialise le projet au travers d'un PV qui remplace l'acte notarié (donc pas de frais notariés), et qui équivaudrait à un PV de remembrement.

- Un aide pour l'achat : des subventions sont mises en place pour l'acquisition de parcelles voisines, à hauteur de 3000 €, en fonction des surfaces et du nombre de parcelles concernées

- Il faut une entité (association ou structure locale) pour animer l'action (CRPF, commune,...)

➤ **Travail de regroupement parcellaire et de dynamique d'acquisition mis en place par la SAFER, avec un système de veille foncière, a notamment été mis en place sur les Côtes de Toul (dans le secteur Pagney-derrière-Barine / Bruley)**

⇒ **Identifier les personnes ressources / motrices**

- Il faut identifier les personnes intéressées et motivées pour mettre en place un programme de regroupement parcellaire. Il s'agit de mettre en place une démarche participative (conseillers municipaux et habitants), et sur la base du volontariat pour une efficacité optimale.

- L'animateur du programme doit être la Commune concernée (posture officielle, envoi de courriers,...).

- Le CRPF doit être associé à la démarche : formations, conseils, échanges, suivi...

Le travail de regroupement parcellaire et d'acquisition-échange pourraient être mis en place sur un ou plusieurs secteurs du « Territoire du Front de Côte ». Ce principe devra se faire sur l'ensemble des boisements concernés (conjointement sur les parcelles boisées et sur les vergers non entretenus situés sur la Côte). Il s'agit donc d'identifier et de cartographier les secteurs préférentiels et favorables à la mise en place de ce programme.

7. Livrables et prochaine réunion

➤ **Etablir la liste des thématiques et outils d'action sur les boisements (AMPLITUDE PAYSAGE)**

➤ **Identification et présélection de secteurs pour la mise en place d'un programme de regroupement parcellaire (cartographie AMPLITUDE PAYSAGE)**

➤ **Prochain groupe de travail sur les boisements à fixer vers la deuxième quinzaine d'avril (CODECOMS) : réflexion sur les différents outils et thématiques, hiérarchisation selon les priorités et les contraintes en termes de moyens humains, matériels et financiers**